



03-01-2020

Le jury central

Ce qu'il faut savoir

Tu as quitté l'enseignement classique mais tu souhaites obtenir un diplôme pour pouvoir poursuivre des études ou trouver un emploi plus facilement ? Tes proches t'ont peut-être encouragé de te renseigner pour passer « le jury central », et ils ont raison !

Infor Jeunes va t'expliquer tout ce qu'il est important de savoir à ce sujet.



C'EST QUOI, EXACTEMENT ?

Ce que l'on appelle « les jurys » représentent une filière alternative d'accès à un diplôme pour les étudiants qui ont dû interrompre leur parcours scolaire classique, ou pour qui celui-ci n'était pas compatible avec leur quotidien (par exemple : les jeunes sportifs de haut niveau).

Grâce à ce système, il est donc possible d'obtenir les diplômes nécessaires à la recherche d'un emploi ou à la reprise d'une scolarité classique (par exemple : obtenir le CESS pour pouvoir t'inscrire à l'université ou en haute école). Tu peux ainsi obtenir, entre autres, le CE1D, le CE2D, le CESS, et le CE6P. Deux cycles d'examens sont organisés par an, de février à juillet et d'août à janvier.

Ici, nous allons te parler des jurys proposés en Fédération Wallonie-Bruxelles.

QUELLES SONT LES DÉMARCHES ?

Avant de pouvoir t'inscrire aux épreuves d'un jury, sache que tu dois obligatoirement assister à une séance d'information. C'est seulement en y participant que tu pourras remplir un formulaire d'inscription.

Chaque jury organise sa propre séance, tu retrouveras toutes les informations sur le site des Jurys de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Actuellement, l'inscription coûte 50 € par session d'examens, autrement dit, « par jury ». Par contre, si tu es demandeur d'emploi ou que tu bénéficies du revenu d'intégration sociale, tu ne devras rien déboursier.

COMMENT SE PRÉPARER ?

Il faut savoir que les jurys organisent uniquement des sessions d'examens, ils ne proposent pas de cours. Il faut donc que tu trouves un moyen de te préparer à ces épreuves !

Tu peux te préparer seul mais sache que c'est très difficile, cela demande beaucoup de volonté et de rigueur.

Le mieux est de te tourner vers des structures ou des organismes qui vont pouvoir t'aider à te préparer aux épreuves, comme par exemple l'e-learning de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou l'enseignement privé/à domicile.

Il est également possible de suivre des cours dans l'enseignement ordinaire en tant qu'élève libre. Attention, malgré le caractère « libre », tu dois tout de même demander l'autorisation au chef de l'établissement afin de pouvoir suivre des cours dans celui-ci. Si tu le souhaites, tu peux même passer les examens pour te tester, mais sache que tu ne pourras pas obtenir de certificat ou de diplôme en cas de « réussite ».



PLUS D'INFOS ?

- Les Jurys de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- L'e-learning de la FWB
- Les centres Infor Jeunes